

CHIFFRES CLÉS

Chiffres clés	Description
32	membres du personnel répartis entre les bureaux de Québec et de Montréal
3,6 M\$	en budget des dépenses de l'organisme
2 138	plaintes reçues au cours de la dernière année
797	conciliations décrétées au cours de la dernière année
179	enquêtes décrétées au cours de la dernière année
90	policiers ou autres agents de la paix ayant été cités à comparaître devant le Comité de déontologie policière au cours de la dernière année

1.2 Faits saillants

Accessibilité aux services

- Augmentation des plaintes reçues de 15 %, par rapport à l'année précédente. Le Commissaire a reçu 2 138 plaintes en 2019-2020 tandis que 1 867 plaintes avaient été déposées en 2018-2019.
- Création d'un poste de préposé aux renseignements exclusivement dédié à la réponse aux citoyens afin d'améliorer le service direct à la population, tel que fournir des renseignements généraux et assister le citoyen dans le dépôt de sa plainte ainsi que tout au long des étapes du processus déontologique.

Performance de l'organisation

- Augmentation de 23 % du nombre de conciliations décrétées au cours du présent exercice. En 2019-2020, 797 conciliations ont été décrétées par rapport à 649 au cours de l'année financière 2018-2019.
- Diminution constante du délai moyen des enquêtes depuis les cinq dernières années. Le délai moyen est passé de 268 jours en 2015-2016 à 153 jours en 2019-2020. Il s'agit d'une diminution de 43 %.
- Sur le plan administratif, la transition du dossier papier vers un dossier électronique a été complétée avec succès. Cette réalisation surpasse la cible prévue au Plan d'action de développement durable.

Développement de l'approche préventive

- Embauche d'une personne responsable de la prévention au sein du bureau du Commissaire. Cette personne a pour mandat de développer davantage l'axe prévention dans le domaine de la déontologie policière au cours des prochaines années, en collaboration avec divers partenaires tels que les organisations policières et l'École nationale de police du Québec.
- Afin de sensibiliser davantage les différentes personnes soumises au Code de déontologie des policiers du Québec quant à leurs devoirs et à leurs normes de conduite professionnelle, un nouveau dépliant simplifié a été produit et distribué lors d'activités de formation et de rencontres avec les organisations policières.